

عن وهب بن جابر : أَنَّ مَوْلىَ لَعْبِدِ اللّٰهِ بْنِ عَمْرِو قَالَ لَهُ :
إِنِّي أُرِيدُ أَنْ أُقِيمَ هَذَا الشَّهْرَ هَاهُنَا بَيْتِ الْمَقْدِسِ
فَقَالَ لَهُ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ عَمْرِو رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا : تَرَكْتَ
لَأَهْلِكَ مَا يَقْوَتُهُمْ هَذَا الشَّهْرَ ؟
قَالَ : لَا

قال عبد الله بن عمرو رضي الله عنهما : فارجع إلى أهلِكَ
فاتركْ لهم ما يَقْوَتُهُمْ فَإِنِّي سَمِعْتُ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ
عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَقُولُ : كَفَى بِالْمَرْءِ إِثْمًا أَنْ يُضَيِّعَ مِنْ يَقْوَتِ



D'après Wahb Ibn Jabir : Un des affranchis de
'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et
son père) lui a dit : Je veux séjourner pendant



ce mois à Bayt Al Maqdis. (1)

'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : Est-ce que tu as laissé à ta famille ce dont ils auront besoin (2) durant ce mois ?

Il a dit : Non.

Alors 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père) a dit : Retourne vers ta famille et laisse-leur ce dont ils auront besoin car j'ai certes entendu le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) dire : « Il suffit à l'homme comme péché de laisser à l'abandon ceux à qui il doit donner leur subsistance ».

(Rapporté par l'imam Ahmed dans son Mousnad n°6842 et authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad)

Jugement : authentifié par Cheikh Shouayb Arnaout dans sa correction du Mousnad (Cheikh Shouayb Arnaout)